

AFFAIRE N° 13. - Emprunt de Frs CFA 14 000 000 à contracter par la Commune pour compléter le financement des travaux de constructions de deux groupes scolaires au lotissement de la Source et rue Bouvet

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que cette question a déjà été soumise au Conseil lors de sa séance du 3 Novembre dernier.

Toutefois, par suite d'une omission, il n'a pas été faite mention des honoraires qui seront versés aux architectes. Il s'ensuit que les dépassements de crédits constatés lors de l'adjudication des travaux de construction d'un groupe scolaire au lotissement de la Source et rue Bouvet et qui s'élevaient à Frs CFA 9 495 000 doivent être majorés d'une somme de 4 515 800 Frs CFA représentant les honoraires des architectes.

Le montant total des dépassements de crédits constatés sera donc de 14 011.059 Frs CFA arrondi à 14 000 000 de Frs CFA.

Mesdames et Messieurs, je vous demande donc de m'autoriser à contracter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique un emprunt d'un montant correspondant à ces dépassements de crédits.

Je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide de contracter auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE un emprunt de Frs CFA 14 000 000 destiné à compléter le financement des travaux de construction de deux groupes scolaires au lotissement de la Source et rue Bouvet.

Donne pouvoir au Maire et en son absence au Premier Adjoint de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré.

Et s'engage à inscrire chaque année en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat après la réalisation du prêt devront obligatoirement être affectées après leur encaissement à des remboursements anticipés. /.

Approuvé  
At. Peruis le 12 Janvier 1967  
Le Secrétaire Général  
Signé : J. Cluchard.